

ENSEMBLE FAISONS AVANCER LA JUSTICE



Depuis des années, le ministère de la Justice nous soumet à des injonctions contradictoires en nous demandant d'assumer davantage de missions avec moins de moyens et avec une pression au résultat. La politique du chiffre a remplacé toute velléité de bien faire et toute ambition sérieuse de nos administrations.

Pour arrêter ces réformes, notre intervention est indispensable ! Sans relâche, la CGT et le SM chercheront à unir autour de revendications offensives pour la défense du service public, du statut, des rémunérations et des conditions de travail. Nous défendrons les agents contre les sanctions et la répression, à l'heure où le ministère durcit le ton.

Les élus de la CGT et du SM s'engagent, dans les instances, à se faire les porte-voix de la résistance des agents contre l'austérité, et à porter leurs exigences pour la défense de nos acquis et pour obtenir des moyens pour nos missions. Non par conviction que le « dialogue social » sur lequel le ministère s'assoit permettra de les satisfaire, mais pour aider à la poursuite de nos actions et pour faire face aux diverses attaques qui s'annoncent...

En votant pour la CGT et le SM, vous montrerez votre détermination à obtenir l'arrêt des réformes néfastes. Vous renforcerez également une inter-syndicale de transformation sociale qui résiste, agit, propose !

Retrouvez nos engagements, nos objectifs et tous nos candidats sur :

cgtsm.jevotecgt.fr/csa-m



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

SYNDICATS JUSTICE - DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022

QU'EST-CE QUE LE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA) ?

La loi dite de « transformation » de la fonction publique du 6 août 2019, avec ses multiples suppressions/réorganisations d'instances, attaque directement la représentation des agents. Elle empêche notamment ces derniers de prendre conscience de l'importance concrète des enjeux de ces élections.



Ainsi, la loi a fusionné les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en une instance unique : le comité social d'administration (CSA). Une formation issue du comité élu, spécialisée en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail sera créée pour certains CSA (si des risques professionnels le justifient par exemple) et dans tous les cas, lorsque le CSA concerné représentera plus de 200 agent.es.

Le CSA du ministère de la justice résulte donc de la fusion des instances CTM (comité technique ministériel) et CHSCT-M (CHSCT ministériel). Le CSA ministériel étant l'instance de dialogue social au plus haut niveau au sein du ministère de la justice, il comprendra, de fait, une formation spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Le CSA ministériel, comme la formation spécialisée du CSA ministériel, sont présidés par la ou le garde des Sceaux et comptent 15 représentant.es titulaires et 15 représentant.es suppléant.es élus directement par scrutin de liste.

La grande nouveauté pour ce qui concerne le CSA du ministère de la justice est que désormais, les magistrat.es sont électeur.rices et éligibles, et peuvent y être représenté.es au même titre que les fonctionnaires et contractuel.les du ministère de la justice.

C'est en ce sens que la CGT et le SM (Syndicat de la magistrature) ont fait le choix de présenter une liste commune au CSA ministériel.

Pourquoi voter CGT – SM au CSA Ministériel ?

Comme tout CSA, le CSA Ministériel sera amené à se prononcer sur l'ensemble des questions et projets de textes (décrets, arrêtés, circulaires, etc...) qui ont trait :

- à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- à l'évolution des métiers, des effectifs, des emplois et aux politiques de recrutement ;
- aux statuts et à l'échelonnement indiciaire ;
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail et à leur incidence sur les personnels ;
- à la politique indemnitaire ;
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;

- à l'insertion professionnelle ;
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;
- à l'hygiène, à la sécurité et la qualité de vie au travail ;
- à l'ensemble des dispositions statutaires propres à chaque corps de personnel, qu'il émane de la DAP, de la DSJ, de la PJJ, du secrétariat général ou de tout autre service du ministère.

Voter CGT et SM, c'est donc s'assurer du fait que le CSA ministériel et la formation spécialisée soient de véritables instances de concertation, de lutte et d'action au service de l'ensemble des personnels.

La CGT et le SM sont les seules organisations à ne jamais transiger avec l'administration concernant les droits et les intérêts des agent.es.

La CGT et le SM, loin de se contenter des orientations programmées par le ministère ou émanant du calendrier politique du gouvernement, s'attachent constamment à défendre les préoccupations des personnels, et à provoquer des débats politiques et concrets, notamment sur les questions d'organisation du travail, de santé des personnels, de la gestion par les différentes directions, la défense du service public, ou encore l'égalité femmes-hommes.

La CGT et le SM se font également porte-voix de la souffrance en milieu professionnel en dénonçant et en se battant contre le manque de personnels, duquel découlent des charges de travail aberrantes, des heures supplémentaires importantes, les objectifs inatteignables, les difficultés éthiques, qui dégradent toujours plus les conditions de travail des agents, mais aussi et surtout en dénonçant les causes.

La CGT et le SM ont compris que la souffrance au travail, en hausse constante depuis des années, est la conséquence directe du mépris gestionnaire pour le travail et pour les gens de métier dont l'intelligence et les compétences sont abaissées par les logiques du chiffre et de la communication au point de causer des pathologies et même des suicides.

Vous pourrez compter sur nous pour continuer à décrire le travail et ses vraies difficultés et à réclamer une organisation du travail qui permette et préserve la qualité et le sens du travail de justice qui

Ensemble faisons avancer la justice

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

SYNDICATS JUSTICE - DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022

vont de pair avec la santé des professionnel.les qui s'y consacrent. Par leur expertise sur les questions de santé et sécurité au travail, la CGT et le SM sauront s'investir comme il se doit dans la formation spécialisée, comme ils le faisaient déjà au sein du CHSCT ministériel. Par leur combativité au sein du CTM comme dans les CT de chaque direction ou à la cau au sein d'autres instances., la CGT et le SM ont toujours obtenu des avancées au profit des agent.es, refusant toute « contrepartie » à leur détriment. La force de la CGT et du SM, c'est aussi leur représentativité dans l'ensemble des directions, à tout niveau, et leur présence au plus près des agent.es.

En effet, voter CGT et SM au CSA ministériel, c'est voter pour des syndicats qui connaissent et portent vos attentes et défendent vos droits au quotidien puisqu'ils représentent votre corps, vos services et votre direction : le Syndicat de la Magistrature, la CGT Pénitentiaire, la CGT Chancelleries et Services Judiciaires, la CGT Insertion Probation et la CGT PJJ. Ce sont des syndicats qui défendent aussi le statut général des fonctionnaires et le statut des magistrats.

Voter CGT et SM, c'est aussi donner votre voix pour que vos re-présentant.es puissent continuer d'exercer pleinement leurs attributions de représentant.es syndicaux. En effet, c'est par le résultat à cette instance que le temps syndical est attribué aux organisations syndicales (hors organisations représentatives des magistrat.es). Par votre vote, en quelques clics, vous pouvez y contribuer !

Voter CGT et SM, c'est voter pour des syndicats de terrain, des militant.es investi.es et reconnu.es.

Nos luttes

Au cours du dernier mandat nos représentant.es CGT et SM se sont battu.es pour obtenir de meilleures conditions de travail, une meilleure harmonisation des pratiques sur la gestion du temps de travail et sur l'organisation des services en dénonçant toutes les entorses aux textes.

Grace à notre union et notre action, nous avons obtenu plusieurs avancées durant cette mandature :

- l'atténuation de la portée des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité au sein du ministère de la justice en empêchant, par la mobilisation des personnels comme des élu.es, la généralisation du profilage des postes, notamment pour les édu-cateur.rices PJJ et CPIP ;
- un plan de requalification pour les adjoint.es administrat.ives occupant des fonctions de secrétaire administrat.ive.

Durant les crises covid, la CGT n'a cessé de défendre les agent.es lors de la crise sanitaire par l'imposition aux directions et au ministère de prendre les mesures nécessaires à la protection des personnels. Elle a aussi œuvré pour la défense des plus fragiles par un recours gagnant devant le Conseil d'État obligeant le ministère et le Gouvernement à prendre des mesures de protection à leur égard (ASA et/ou télétravail notamment) ; par la saisine des ARS comme de l'Inspection générale de la justice lors d'abus ou mises en danger des personnels concernés.

La CGT assure également une présence forte au sein des groupes de travail et des négociations devant conduire à la conclusion d'accords tels le télétravail, que la CGT a signé après avoir permis des avancées pour les agent.es en terme d'accès et d'autonomie tout en préservant les collectifs de travail, ou encore en faveur de l'égalité professionnelle femme-homme, accord que la CGT n'a finalement pas signé, l'écart entre les objectifs affichés et la réalité des pratiques comme l'insuffisance des moyens consacrés étant trop abyssal.

- l'élargissement de la base de remboursement des soins accordés aux agent.es : nous avons été le seul syndicat à faire une proposition de panier de soins plus favorable que dans le privé, proposition retenue par l'administration ;

- la CGT et le SM ont porté la délibération concluant à la nécessité d'une expertise risque grave encouru par les agent.es du ministère de la justice, avec désignation d'un expert indépendant, l'ampleur de la signature de la tribune du 23 novembre 2021 ayant démontré la nécessité pour l'administration de prendre en compte plus que sérieusement la souffrance au travail des agent.es.

Ce que nous souhaitons continuer à porter pour vous

- l'augmentation générale des effectifs tous corps confondus par des recrutements de magistrat.es et fonctionnaires de catégorie A, B et C afin de pallier les trop nombreuses vacances et carences en moyens RH constatées ; la fin de l'embauche de contractuel.les sur des postes de fonctionnaires et pour celles et ceux en poste, la fin de leur précarisation par une harmonisation et une revalorisation des rémunérations, la création d'une voie d'intégration directe et l'instauration d'une formation d'adaptation dès la prise de poste ;
- promouvoir et parvenir à une réelle égalité professionnelle femme-homme par des promotions de fonctionnaires sur place, le respect des droits liés à la parentalité, la fin des discriminations liées au sexe ou à l'état de santé lors des campagnes de mobilité ou d'avancement notamment ;
- la valorisation des personnels, quelles que soient leurs fonctions, par des mesures statutaires fortes, à la hauteur de l'investissement des agents et de leur contribution essentielle pour maintenir un service public de la justice de qualité ;
- donner les moyens matériels nécessaires aux agent.es et magistrat.es leur permettant d'exercer dans des conditions décentes afin de mener à bien leurs missions.

Voter pour la CGT, c'est aussi tout simplement voter pour la 1ère force syndicale de la fonction publique, le plus puissant syndicat, celui qui est le plus à l'écoute des salarié.es et qui a pour vocation de les rassembler dans l'action unitaire pour conserver les acquis et gagner des droits nouveaux. La CGT, c'est l'ensemble des salarié.es de toutes les professions, rassemblées autour des valeurs collectives de progrès social et de solidarité. Le syndicalisme confédéré est la force la plus adaptée pour s'opposer aux attaques multiples contre les garanties sociales, pour défendre nos salaires. Nos emplois publics, nos missions de Justice, la santé, le droit du travail, les libertés collectives et individuelles...

Choisissons-le « tous ensemble » : en votant CGT et SM, vous participerez à la construction du rapport de force pour résister, avec les autres agent.es et magistrat.es du ministère, aux politiques gouvernementales de régression sociale.



Ensemble votons CGT-SM



C'est de votre vote au comité social d'administration ministériel que dépendra notre présence et notre capacité à VOUS représenter.

L'UNION FAIT LA FORCE

**EN VOTANT POUR LA LISTE CGT-SM VOUS NOUS DONNEZ
LES MOYENS D'AGIR ET DE PORTER VOTRE VOIX.**

DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022,
faites valoir vos droits, faites entendre votre voix !
Votez CGT-SM !

NOS CANDIDATS

Les représentant.es CGT-SM sont d'autant plus légitimes que ce sont des acteurs et actrices de terrain, au contact des collègues, en poste dans leur service, qu'ils et elles subissent donc également les évolutions managériales, informatiques, procédurales... et ne sont pas déconnecté.es de la réalité du quotidien des personnels.

- | | |
|--|---|
| 01. Samuel GAUTHIER , brigadier, CP Nantes | 16. Laurent LEROY , surveillant, CD Toul |
| 02. Henri-Ferréol BILLY , DSGJ, TJ Mont-de-Marsan | 17. Martine MOTARD , DSGJ, CA Paris |
| 03. Samra LAMBERT , JAP, TJ Créteil | 18. Thibaut SPRIET , JCP, TJ Rennes |
| 04. Julien MAGNIER , CPIP, SPIP Amiens | 19. Catherine BACHORZ , adjointe administrative, TPROX Roubaix |
| 05. Pierre LECORCHER , éducateur, UEMO Aubervilliers | 20. Marion BONNEAUD , CPIP, SPIP Nancy |
| 06. Nicolas PEYRIN , premier surveillant, MA Pau | 21. Ludovic MOTHERON , brigadier, CP Mont de Marsan |
| 07. Magalie COUVAL , greffière, TJ Reims | 22. Jean-Michel JOLY , adjoint technique, TJ Amiens |
| 08. Marie LECLAIR , conseillère, CA Toulouse | 23. Nelly BERTRAND , juge, TJ Paris |
| 09. Mélanie FAUCHER , éducatrice, CEF Brignoles | 24. Hélène FAUCON-DEMOL , ASS, UEMO Saint Omer |
| 10. Guillaume CALLY , CPIP, SPIP Caen | 25. Dorothee DORLEACQ , CPIP, SPIP Bordeaux |
| 11. Floriane BARTHEZ , attachée, SG | 26. Cyril HOLIN , premier surveillant, CP Lille-Annoeulin |
| 12. Barbara SEMAIL , brigadière, CP Vendin-le Vieil | 27. Corinne LAMBLA , greffière placée, SAR Colmar |
| 13. Kim REUFLET , conseillère, CA Angers | 28. Josselin VALDENNAIRE , éducateur, UEMO Nîmes |
| 14. Jennifer SCHOTT , éducatrice, UEHC Charleville-Mézières | 29. Catherine VIDAL , secrétaire administrative, CP Marseille |
| 15. Fabienne TITET , CPIP, SPIP Bordeaux | 30. Yves DUBRUL , contractuel, administration Centrale |

Pour en savoir plus sur ces élections, le rôle des CAP, des autres instances et nos positions, nos sites internet sont disponibles 24h/24:

cgtpjj.org - cgt-justice.fr - cgtpenitentiaire.com - cgtspip.org - syndicat-magistrature.fr

Pour nous contacter :

**cgtpjj.national@gmail.com - synd-cgt-acsj@justice.fr - ugsp@cgt.fr - spip.cgt@gmail.com
contact@syndicat-magistrature.org**

pénitentiaire

la
cgt

la
cgt
Chanceries &
Services Judiciaires

insertion
probation

la
cgt

la
cgt
JUSTICE
PJJ

Syndicat
de la Magistrature